

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
 DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS
 DE LA GUADELOUPE DU 19 JUILLET 2023**

DELIBERATION N°2023/1907-01

**Objet : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
 DU CASIS DU 29 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le 19 juillet à 09 heures, le Conseil d'Administration du Service d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe s'est réuni à la Direction du SIS de la Guadeloupe sise 10 rue Georges BIRAS, Parc d'Activités « la Providence », ZAC de Dothémare – 97139 Les Abymes, et simultanément par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Henry ANGELIQUE, Président du Conseil d'Administration, par suite de sa convocation en date du 04 juillet 2023. L'absence de quorum a été constatée lors de la séance du CASIS du 13 juillet 2023, et une nouvelle réunion s'est donc tenue avec le même ordre du jour, sans condition de quorum.

Présents	Conseil d'Administration du SIS Séance du 19/07/2023 <u>Liste des présents</u>			Modalités de participation à la séance
Membres du CASIS				
<u>Représentants du Conseil Départemental</u>				
Titulaires	Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
	ANGELIQUE	Henry	Président du CASIS	Présentiel
	MINATCHY	Danielle	1 ^{ère} vice-présidente	Visioconférence
	GOUBIN	Fred	Membre	Visioconférence
<u>Représentants des communes</u>				
Titulaires	Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
	THEOBALD-PONCHATEAU	Marie-Yveline	3 ^{ème} vice-présidente	Visioconférence
<u>Membres avec voix consultative</u>				
Titulaires	Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
	Contrôleur Général ANTENOR-HABAZAC	Félix	DD SIS	Présentiel
	JERPAN	Tony	Médecin Classe Exceptionnelle	Présentiel

Accusé de réception en préfecture
 971-289710014-20230719-Delib231907-01-DE
 Date de réception préfecture : 02/08/2023

Sapeurs-pompiers professionnels non officiers				
Titulaire	Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
	Adj. ZOU	Jocelyn	SPP Non Officier	Présentiel
Représentant des fonctionnaires territoriaux				
Titulaire	Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
	BARVAUT	Sylvain	Représentant des fonctionnaires territoriaux	Présentiel
Personnes invitées par le Président du Conseil d'Administration à assister à la séance				
Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance	
MARC	Corinne	Cheffe du GBCP	Présentiel	
GUSTARIMAC	Philippe	Chef du GPEP	Présentiel	

Secrétaire de séance : Madame Danielle MINATCHY, 1^{ère} vice-présidente

Le Conseil d'Administration du Service d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du Service d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe du 29 mars 2023 annexé à la présente délibération,

Sur le rapport du Président,

APRES EN AVOIR DEBATTU ET DELIBERE

Article 1 : Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du Service d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe du 29 mars 2023.

Article 2 : Monsieur le Président du Conseil d'Administration, le Payeur Départemental, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Guadeloupe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et publiée au recueil des actes administratifs du SIS de la Guadeloupe.

Article 3 : Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, le tribunal administratif de la Guadeloupe peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication ; le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20230719-Delib231907-01-DE
Date de réception préfecture : 02/08/2023

VOTE DU CASIS	
En exercice	15
Présents	04
Votants	04
RESULTAT DE VOTE	
Voix pour	04
Voix contre	00
Abstention	00


 Président du Conseil d'Administration
 Henry ANGELIQUE

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Publié le :

Accusé de réception en préfecture
 971-289710014-20230719-Delib231907-01-DE
 Date de réception préfecture : 02/08/2023